

NEITER Christelle

De: TARILLON, Anthony <anthony.tarillon@saur.com>
Envoyé: mercredi 29 mai 2024 17:28
À: NEITER Christelle
Cc: FRITZ, Cedric
Objet: RE: Consultation de service - PC 57 289 24S0005 - HAMBACH

Mme NEITER,

Je vous confirme un avis favorable à votre demande, citée en objet.
Bonne fin de journée.

Cdlt,

Anthony TARILLON
Référent Réseau - Télérelève
2A rue Guttenberg
57200 SARREGUEMINES

M: [+33 6 62 69 05 81](tel:+33662690581)
anthony.tarillon@saur.com

www.saur.com



De : NEITER Christelle <christelle.neiter@agglo-sarreguemines.fr>
Envoyé : mardi 21 mai 2024 09:45
À : TARILLON, Anthony <anthony.tarillon@saur.com>
Cc : FRITZ, Cedric <cedric.fritz@saur.com>
Objet : Consultation de service - PC 57 289 24S0005 - HAMBACH

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour AVIS un exemplaire du dossier suivant en application du code de l'urbanisme (et notamment de l'article R 423-50 et suivants): <https://we.tl/t-nrfciLbcsD> Mot de passe : HoloSolis@57910

Pétitionnaire : HOLOSOLIS

Demande déposée le : 26/04/2024

Nature du projet : Construction d'une gigafactory de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques ainsi que l'ensemble des fonctions associées : - Espaces logistiques - Espaces tertiaires - Espace maintenance - Espace recherche et développement - Parking d'attente poids-lourds et bâtiment d'accueil des chauffeurs - Parking du personnel et bâtiment d'accueil du personnel / des visiteurs Le projet sera réalisé en plusieurs tranches, ce phasage est décrit plus précisément dans le document PC4. La phase principale comporte la majorité des bâtiments permettant un démarrage de l'exploitation. Les phases complémentaires concernent : - la construction du bâtiment recherche et développement - l'agrandissement du parking personnel permettant de couvrir la pleine capacité, - la couverture des parkings par des panneaux photovoltaïques - la couverture des bâtiments de production par des panneaux photovoltaïques

Adresse du projet : rue André-Marie Ampère - 57910 HAMBACH

Parcelle(s): 16 0083, 16 0084, 16 0092, 16 0093, 16 0096, 16 0097

Le respect de la réglementation en vigueur, notamment en matière de délai de réponse ou de décision de l'administration, me conduit à attirer votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse motivée dans un délai de 1 mois à dater de la réception de la demande jointe, votre service est réputé émettre un avis favorable sur ladite demande.

Si des participations doivent être prescrites, vous voudrez bien me faire connaître le montant de la participation susceptible d'être exigée à l'occasion des travaux. Votre réponse devra être accompagnée des mentions relatives :

- A la nature juridique de la participation exigée
- A son mode d'évaluation
- A son montant en euros

Vous me transmettez ces informations dans le délai qui vous est imparti afin de les reprendre dans l'arrêté, faute de quoi ces participations ne seront pas opposables.

Je vous invite donc à me faire parvenir rapidement vos observations.

Toute utilisation, copie, transfert ou impression d'un e-mail qui ne vous est pas destiné engage la responsabilité du récipiendaire. Si un e-mail vous est adressé par erreur, merci de le détruire et de garder confidentielles les informations dont vous auriez eu connaissance.

Avant d'ouvrir toute pièce attachée à cet e-mail, il appartient à tout récipiendaire de vérifier l'absence de virus dans celui-ci, et ce, même si nous mettons en oeuvre des mesures contre les attaques virales : le groupe Saur ne pourra être tenu responsable si un virus infecte votre système.
